

Des conflits en commun ? La démocratie radicale et la gouvernance des biens communs

INTRODUCTION

Nombre de penseurs politiques contestent la réduction à marche forcée du concept de démocratie au seul régime de la démocratie représentative libérale¹. Insatisfaits de la confusion entre démocratie et négociation oligarchique entre élites², les penseurs de la démocratie dite « radicale » en appellent à une revigoration des moyens d'encourager la participation populaire à la prise de décision politique tout en invitant à mener une critique des relations capitalistes de production qui, selon eux, sous-tendent cette notion appauvrie de la démocratie³. Pour les démocrates radicaux, la démocratie ne se caractérise alors pas par l'état de ses institutions mais par le dynamisme de la lutte menée en faveur de sa propre démocratisation⁴.

Au vu de ces traits idéologiques, il n'est guère surprenant de noter que plusieurs démocrates radicaux de premier plan aient témoigné un intérêt marqué pour le renouveau des travaux sur les biens communs. Depuis la publication en 1990 de **Governing the Commons** par E. Ostrom qui réfu-



1. COHEN Joshua et FUNG Archon « Radical democracy », in *Swiss Journal of Political Science*, vol. 10, 2004, p. 23-43.

2. DAHL Robert, *A Preface to Democratic Theory*, Chicago, Chicago University Press, 1956.

3. CHAMBER Samuel A., « Giving up on rights ? The future of rights and the Project of Radical Democracy », in *American Journal of Political Science*, vol. 48, n°2, 2004, p. 185-200. Voir également MOUFFE Chantal, «Radical Democracy. Modern or Postmodern ?», in *Social Text*, vol. 21, 1989, p. 31-45.

4. BOAVENTURA DE SOUSA SANTOS (ed.), *Democratizing Democracy. Beyond the Liberal Democratic Canon*, New York, Verso, 2005.

5. OSTROM Elinor, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

tait sur de solides bases empiriques l'hypothèse (originellement formulée par G. Hardin en 1968⁶) selon laquelle des biens gérés collectivement seraient voués à la surexploitation s'ils n'étaient soit privatisés, soit placés sous l'autorité des pouvoirs publics, les biens communs ont été associés à l'idée d'une autogestion durable de la production qui fassent de toutes les parties intéressées les maîtres de leur propre destin. La gouvernance autonome des biens communs s'est alors vue échoir la lourde responsabilité de créer un espace social qui échappe tant à l'atomisme des marchés qu'à la hiérarchie des États⁷. Mais ce parallèle entre la démocratie et les biens communs – noué autour de la notion de gouvernance autonome – se révèle-t-il à l'examen être suffisamment substantiel pour autoriser à faire de l'un (les biens communs) la matrice de l'autre (la démocratie) ? Michael Hardt et Antonio Negri d'une part, Pierre Dardot et Christian Laval de l'autre font un usage similaire du terme « le commun » (au singulier) pour suggérer que l'autogestion typique des biens communs pourrait être convertie en un principe démocratique plus général

Bien que ce développement théorique soit intéressant, j'argumenterai ici qu'il néglige une divergence majeure entre les deux modèles d'autogouvernance. Alors que la gouvernance des communs repose sur le présupposé d'une coopération harmonieuse entre toutes les parties intéressées qui, elle-même, s'appuie sur un fort sentiment d'appartenance à une communauté partagée, la démocratie radicale se montre quant à elle des plus suspicieuses vis-à-vis de toute tentative d'ériger la communauté en entité englobante et insiste au contraire sur le rôle décisif que jouent les conflits agonistiques internes pour la pérennité de la démocratie⁸. Je défendrai par ailleurs que la myopie conceptuelle dont font preuve les démocrates radicaux sur cette question s'explique en partie par l'accent qui est mis dans la littérature consacrée à la gouvernance des biens communs sur un conflit similaire mais qualitativement différent, à savoir le conflit qui oppose les « **commo-ners** » – c'est-à-dire les producteurs et usagers du commun, aux mouvements jumeaux de marchandisation et de privatisation du commun. Je suggérerai

6. HARDIN Garrett, «The Tragedy of the Commons», in *Science*, vol. 162, 1968, pp. 1243-8.

7. BOLLIER David et HELFRICH Silke (eds.), *The Wealth of the Commons. A World Beyond Market and State*, Amherst (Ma.), Levellers Press, 2012.

8. MOUFFE Chantal, *On the Political*, Abingdon, Routledge, 2005, p. 3.

que ce conflit n'est pas de nature agonistique et ne contribue guère au dynamisme et à la réflexivité critique qui font la singularité du régime démocratique.

DES «COMMUNS» AU «COMMUN»

On doit à E. Ostrom d'avoir révolutionné l'approche des biens communs. Pendant le Moyen Âge, les communs consistaient en un ensemble de pâturages et de forêts exploités collectivement par les villageois des environs⁹. Par extension, le terme de « communs » en est venu à être employé pour désigner « une ressource extractible placée sous un régime de propriété au sein duquel aucun des utilisateurs légaux ne peut être définitivement exclu de l'accès au domaine de ressources¹⁰ ». Préalablement aux travaux d'Ostrom, il était communément admis que les caractéristiques des communs, à savoir leur libre accès et la rivalité pour la consommation des biens qu'ils recèlent, mènerait à un problème d'action collective fort semblable au dilemme du prisonnier¹¹. Les commoners, modélisés comme des acteurs rationnels, égoïstes et dépourvus de capacité de communication, s'enfermeraient dans des stratégies à court-terme et consommeraient abusivement les ressources contenues dans les communs jusqu'à la destruction ces derniers¹².

Elinor Ostrom a montré que ce « modèle métaphorique » pessimiste repose sur une reconstruction erronée des comportements des participants à la gouvernance des communs (que l'on appellera par la suite les « commoners » à défaut d'un terme plus précis en français). Au travers de différents cas d'études, Ostrom apporte la preuve que les communs ont largement fait la démonstration de leur durabilité¹³. Une des raisons de ce succès est que les commoners ne se comportent pas comme des **homo economicus**



9. VOGLER John, *The Global Commons. Environmental and Technological Governance*, Hoboken (NJ), Wiley, 2000, p. 2-3. Voir aussi DE MOOR Tine, «From Common Pastures to Global Commons. A Historical Perspective on Interdisciplinary Approaches to the Commons», in *Natures Sciences Sociétés*, vol. 19, n°4, p. 422-31.

10. BUCK Susan J., *The Global Commons. An Introduction*, Washington D.C., Island Press, 1998.

11. OLSON Mancur, *The Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Harvard UP, 1965.

12. DAWES R. M., «The Commons Dilemma Game. An N-Person Mixed-Motive Game with a Dominant Strategie for Defection», in *ORI Research Bulletin*, vol. 13, p. 1-12.

13. OSTROM, *Governing the commons*, *op. cit.*, p. 58-88.

mais comme des acteurs sociaux qui communiquent entre eux, respectent des normes collectives et jugent leurs congénères sur la base de leur réputation au sein du groupe¹⁴. Par conséquent, les commoners sont en mesure de prendre des décisions collectives contraignantes qui se traduisent par la production d'institutions sociales, la limitation de leur consommation individuelle et la préservation durable des communs. Ils conçoivent et implémentent des mécanismes de détection des abus et des modalités de résolution des conflits. En somme, les commoners ont apporté la démonstration de leur capacité à gouverner par eux-mêmes les communs dont ils dépendent pour leur subsistance¹⁵.

Du point de vue de la théorie démocratique, la contribution majeure d'Ostrom est à chercher dans son tournant institutionnaliste. Ostrom fut la première à expliciter que les communs étaient un fait sociologique avant d'être une ressource naturelle. Le réseau d'institutions collectives et de normes sociales créées par les commoners ne jouent pas qu'un rôle instrumental dans la préservation et le maintien des communs, ils font partie des communs eux-mêmes. Mais Ostrom semble reculer devant l'audace de ses propres conclusions. Le postulat persistant selon lequel ce sont les qualités intrinsèques d'un bien (sa rivalité et son absence d'exclusivité) qui le qualifie, ou non, comme un commun enferme Ostrom dans une approche naturaliste et lui interdisent de se demander si ces pratiques sociales co-décidées pourrait trouver à s'appliquer plus largement¹⁶. Plutôt que de considérer que n'importe quel bien pourrait devenir commun s'il était gouverné en tant que tel, Ostrom s'en tient à l'idée que seul un certain type prédisposé de biens peut faire l'objet d'une gestion collective autonome¹⁷.

Cette réification des communs par Ostrom est vertement condamnée par Dardot et Laval, qui prennent pour prémisse qu'aucun bien n'est commun par essence ou n'échappe naturellement à son appropriation. Les communs ne désignent en ce sens pas une relation entre une ressource et une communauté mais un type singulier de relations entre les individus qui for-

14. *Ibid.*, p. 15-21.

15. *Ibid.*, p. 90-102.

16. DARDOT Pierre et LAVAL Christian, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014, p. 157. Voir aussi HARRIBEY Jean-Marie, « Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom », in *L'Economie politique*, vol. 49, 2011, p. 98-112.

17. DARDOT et LAVAL, *op. cit.*, p. 30-33.

ment une communauté. Il s'ensuit que si aucun bien n'est naturellement commun, il doit être institué en tant que commun, autrement dit il doit être mis en commun : « C'est seulement l'activité pratique des hommes qui peut rendre des choses communes¹⁸. » Dardot et Laval repoussent la logique institutionnaliste d'Ostrom d'un cran. L'auto-gouvernance collective ne fait plus part des communs, elle devient constitutive de ceux-ci.

Dardot et Laval suggèrent d'appeler cette activité collaborative elle-même le commun pour la distinguer radicalement de ses formes réifiées. Cela les engage cependant sur un terrain glissant qui fait du commun un principe vague et indéterminé, s'approchant d'une forme d'altruisme. Raison pour laquelle Dardot et Laval prennent la peine de le définir en des termes institutionnels. Le principe du commun nous invite à « introduire partout, de la façon la plus profonde et la plus systématique, la forme institutionnelle de l'auto-gouvernement¹⁹. » Deux éléments de ce principe méritent d'être relevés. Premièrement, le commun ne s'articule pas comme un régime de propriété. Puisque Dardot et Laval voient dans les communs l'institutionnalisation de pratiques coopératives, ils défendent que les communs ne peuvent appartenir en propre à personne²⁰. Le principe politique du commun est « la négation en acte du droit de propriété²¹ » car il résiste à toute forme d'appropriation définitive et vise à substituer le droit d'usage à tout titre de propriété. D'où la conclusion que seuls les individus qui s'engagent activement à la production des communs devraient pouvoir prendre part au processus de décision quant à sa destination et son usage.

Ensuite, le commun brouille la distinction entre le social et le politique. Les systèmes régionaux d'irrigation, les pêcheries côtières ou les transferts de données **peer-to-peer** se révèlent à la fois être des modèles de production durables et jouer un rôle déterminant dans la création de communautés autogouvernées. Le processus d'institution du commun crée des organisations sociales autonomes qui échappent tant à la distinction classique entre privé et public qu'à la démarcation entre le social et le politique²². « La primauté du commun dans les deux sphères [politique et sociale] est ce qui

18. *Ibid.*, p. 49.

19. *Ibid.*, p. 459.

20. *Ibid.*, p. 476-480.

21. *Ibid.*, p. 481.

22. *Ibid.*, p. 463-4.

rend possible leur articulation réciproque en faisant du social-économique lui-même une école quotidienne de la codécision²³. » La demande radicale d'auto-gouvernance qui sous-tend le principe du commun est aussi valide pour une usine que pour l'ensemble de la communauté politique, où ce qui est en jeu est la création de la société par elle-même²⁴. Ce qui mène à la suggestion que le processus d'institutionnalisation du commun devrait être élevé au statut de « principe général de réorganisation de la société²⁵ ».

Hardt et Negri partagent cette thèse d'une disparation progressive de la frontière entre le social et le politique. Mais leur analyse se révèle être si déterministe qu'elle en finit par évacuer complètement la politique. Dans **Commonwealth**, ils suggèrent que l'économie serait rentrée dans une phase nouvelle : le capitalisme cognitif²⁶. Avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la production sociale est aujourd'hui plus connectée et autorégulée que jamais. Par conséquent, le capital n'y joue plus aucun rôle autoritaire. Alors qu'il devait auparavant encadrer les travailleurs et de s'assurer de leur discipline (l'usine en est l'exemple paradigmatique), son rôle de coordination est désormais devenu superflu : « Le capital est de plus en externe au processus de production et de génération de la valeur²⁷. » La connaissance et les affects, « le travail de la tête et du cœur²⁸ », sont les produits innovants de cette économie nouvelle. Or, afin de produire ceux-ci, les travailleurs doivent être dynamiques et créatifs ce qui implique qu'ils s'émancipent du carcan disciplinaire qui régnait précédemment sur le lieu de travail²⁹.

Mais si le capital ne joue plus aucun rôle dans le contrôle de la production, il se voit privé des moyens de spolier les travailleurs de la survaleur que leur coopération génère. Le dernier recours du capital est alors de se

23. *Ibid.*, p. 466.

24. CASTORIADIS Cornelius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.

25. DARDOT et LAVAL, *Commun*, *op. cit.*, p. 155.

26. HARDT Michael et NEGRI Antonio, *Commonwealth*, Cambridge, Harvard UP, 2009, p. 132. Sur le travail immatériel, voir MOULIER-BOUTANG Yann, *Cognitive Capitalism*, Cambridge, Polity, 2011 ou LAZZARATO Maurizio, « Immaterial Labour » in *Radical Thought in Italy. A Potential Politics*, VIRNO, P. and HARDT, M. (eds.), Minneapolis, University of Minnesota Press, 1996, p. 133-47.

27. HARDT et NEGRI, *Commonwealth.*, *op. cit.*, p. 141. (Notre traduction)

28. *Ibid.*, p. 132.

29. *Ibid.*, p. 140.

tourner vers des pratiques prédatrices d'appropriation de la valeur produite dans les communs. L'exploitation, lorsqu'elle n'a plus lieu au sein même du cycle de production, tend à se confondre avec le processus d'accumulation primitive du capital, que Marx avait théorisé comme déployant une violence externe au cycle économique³⁰. Mais, cette stratégie est grosse de ses propres contradictions et ne peut que mener vers une crise décisive. Car la productivité du travail décline chaque fois que le capital privatise les nouveaux communs intangibles sur lesquelles repose la possibilité de pratiques coopératives autonomes³¹.

Ce qui est étrangement similaire dans ces deux approches, c'est qu'elles reprennent à leur compte la thèse d'Ostrom selon laquelle les communs constitueraient des régimes harmonieux de coopération. Ce faisant, elles négligent le fait qu'Ostrom a d'abord fait face à un consensus au sein de la communauté scientifique selon lequel aucun bien détenu collectivement ne pouvait être géré et administré de façon efficace. Ostrom s'était fixée pour objectif de démontrer qu'une coopération autogouvernée était en mesure de surmonter nombre des obstacles de l'action collective. Se saisir de cette conclusion pour faire des communs la matrice conceptuelle de la démocratie radicale n'est pas sans conséquences.

L'AGONISME DES THÉORIES RADICALES DE LA DÉMOCRATIE

On doit à Claude Lefort une description aussi originale qu'influente de ce qui fait la singularité de la démocratie. Lefort en fait remonter les origines à la Révolution Française³². Selon lui, ce qui était en jeu dans le soulèvement populaire était bien plus que le renversement d'un chef d'État. Il s'agissait de récuser durablement l'idée selon laquelle quiconque pouvait prétendre incarner le pouvoir. Contrastant avec le régime monarchique pour lequel le roi souverain est – jusque dans sa chair – l'illustration du corps politique et par conséquent la source unique et incontestable de toute autorité³³, le pouvoir dans la démocratie n'est la prérogative de personne. Il n'appartient

30. DE ANGELIS Massimo. «Marx and primitive accumulation. The continuous character of capital's enclosures», in *The Commoner*, vol. 2, nr. 1, 2001, pp. 1-22.

31. HARDT et NEGRI, *Commonwealth*, op. cit., p. 145.

32. LEFORT Claude, *L'Invention démocratique*, Paris, Fayard, 1994, p. 159-76.

33. KANTOROWICZ ERNST, *The King's Two Bodies. A Study in Mediaeval Political Theology*, Princeton, Princeton University Press, 1997 (1957).

plus à quiconque mais se voit temporairement confié au vainqueur d'une compétition politique ritualisée. Le pouvoir est devenu « un lieu vide³⁴ » qu'aucun individu, parti politique ou idéologie n'a légitimement le droit d'occuper indéfiniment.

Après que l'imaginaire d'un corps unitaire ait volé en éclats, la communauté politique se voit contrainte de reconnaître qu'elle repose sur une division constitutive. Tout d'abord parce que la société démocratique se trouve inévitablement mise à distance du lieu vide du pouvoir mais aussi en raison de la présence de multiples factions qui luttent pour le droit à l'exercice temporaire du pouvoir. Cette division interne n'est pas le produit accidentel de l'imaginaire démocratique mais en constitue l'indispensable moteur. Dans la mesure où il n'y a plus de source incontestée d'autorité, plus personne ne peut prétendre énoncer une fois pour toute le juste et l'injuste, le légitime et l'illégitime³⁵. La démocratie est un régime fondamentalement instable qui mène à une « dissolution des repères de la certitude³⁶ ». Le conflit est alors ce qui garantit que le lieu du pouvoir demeure vide, puisqu'il fait en sorte que personne ne s'y installe confortablement.

Bien qu'ils le formulent à partir de références distinctes, Laclau et Mouffe en arrivent à des conclusions fort similaires. À leurs yeux, la démocratie se caractérise comme le régime au sein duquel une pluralité de projets hégémoniques sont mis en concurrence sans qu'aucun d'entre eux ne puissent jamais l'emporter définitivement, ce dont résulte une « ouverture et une indétermination du social qui attribue un caractère premier et fondateur à la négativité et à l'antagonisme³⁷. » S'adossant à la définition du politique formulée par Schmitt³⁸, Chantal Mouffe raffinerait par la suite sa description des oppositions politiques en les rangeant en deux catégories. Dans sa forme exacerbée, le conflit politique se présente comme une lutte existentielle entre un groupe soudé dans l'adversité qui fait face à son ennemi désigné. Sa seule issue possible passe alors par l'élimination de cet Autre

34. LEFORT Claude, « La question de la démocratie », in *Essais sur le politique. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions du Seuil, 1986, p. 28.

35. *Ibid.*, p. 57.

36. LEFORT Claude, *Le temps présent. Écrits 1945-2005*, Paris, Éditions Belin, 2007, p. 463

37. LACLAU et MOUFFE, *Hegemony and Social Strategy*, op. cit., p. 145.

38. SCHMITT Carl, *The Concept of the Political*, trans. Schwab, G., Chicago, Chicago University Press, 2007.

menaçant³⁹. La relation oppose deux groupes de protagonistes dont l'agressivité réciproque mène inéluctablement à une escalade de la violence. Ce qui correspond peu ou prou à la définition du politique chez Schmitt et que Mouffe nomme pour sa part un antagonisme. La forme plus modérée d'opposition politique se tient à distance de cette hyperbole. Elle se présente sous les atours d'un conflit entre adversaires qui, en dépit de leur litige, se reconnaissent mutuellement comme des interlocuteurs légitimes. Ceux-ci concèdent appartenir à une association politique partagée et par conséquent avoir pour obligation de préserver une forme minimale de coopération. Mouffe qualifie cette relation conflictuelle modérée d'agonistique. En ce sens, la démocratie entretient une relation ambivalente avec le conflit. Certes, « la tâche de la démocratie est de transformer l'antagonisme en agonisme⁴⁰. » Mais pour y parvenir, la démocratie a tout intérêt à ne pas réprimer le conflit, ce qui la distingue pour Mouffe du libéralisme. La démocratie doit assumer pleinement son agonisme intrinsèque et dégager un espace qui en permette l'expression. A l'inverse, tout effort pour réprimer la manifestation d'un contentieux pourrait convertir une simple confrontation agonistique en un antagonisme pathologique. S'il peut être nécessaire de canaliser l'expression de l'agonisme, il n'en faut pas moins conclure que des confrontations tumultueuses entre visions politiques opposées sont en réalité un indicateur de vitalité démocratique⁴¹.

LES COMMUNS, LA DÉMOCRATIE ET LE CONFLIT

La conflictualité est omniprésente dans la littérature sur les communs. Car les communs peuvent être considérés comme le produit de la rencontre entre deux tendances contradictoires. D'une part, les biens ne deviennent communs qu'en raison d'une **praxis** démocratique collective. D'autre part, un large pan de la littérature insiste sur la **menace** de leur privatisation, qui pend comme une épée de Damoclès au-dessus des communs. L'institutionnalisation de la coopération autogouvernée n'est jamais acquise puisqu'elle est sans cesse exposée au risque d'une expropriation. Mais bien que les communs soient traversés par une lutte constante qui vise à résister leur priva-

39. MOUFFE Chantal, *On the Political*, op. cit., p. 10.

40. *Idem*

41. *Ibid.*, p. 30.

tisation, cette conflictualité ne contribue pourtant pas à alimenter le débat démocratique en leur sein.

L'analyse par Marx du mouvement des enclosures (au chapitre XXVI du *Capital*) expose la nature violente de l'accumulation initiale du capital. S'appuyant sur l'histoire sociale anglaise, Marx avance que, loin d'être la résultante de générations de dur labeur de la part de familles entrepreneurs, le capital avait en réalité été accumulé au cours des XVI^e et XVII^e siècles au moyen de l'expropriation des commoners des terres qu'ils exploitaient coutumièrement. Dans la formulation de Marx :

[Les] affranchis ne deviennent vendeurs d'eux-mêmes qu'après avoir été dépouillés de tous leurs moyens de production et de toutes les garanties d'existence offertes par l'ancien ordre féodal. L'histoire de leur expropriation est écrite dans les annales de l'humanité en lettres de sang et de feu⁴².

De sang et de feu, car il ne s'agissait en rien d'un processus délicat. L'accumulation primitive du capital est distincte de la reproduction du capital en cela que, en l'absence de relation salariale préexistante, la captation de la valeur devait se faire en dehors du cycle de production. Tandis que l'exploitation pouvait passer relativement inaperçue du fait de son imbrication dans l'ensemble du système productif et de sa justification par l'idéologie, l'accumulation primitive ne peut s'offrir le luxe de recourir à de tels subterfuges⁴³. Pour s'accomplir, elle doit séparer les paysans de leurs moyens de production, notamment par la parcellisation et la privatisation subséquente de leurs terres. Or, ceci requiert l'intervention d'une violence extérieure au cycle économique de la production. Le mouvement des enclosures s'assimile en réalité bien plus à un âpre conflit entre classes sociales⁴⁴. Quand les commoners eurent perdu ce premier combat, c'est-à-dire quand ils ont perdu le droit de gouverner collectivement les communs, cela les a contraints à proposer leurs bras sur le marché du travail. Les commoners avaient de la sorte été transformés avec succès en prolétaires et les communs en propriétés privées capitalistes. En d'autres termes, le principe du commun était temporairement vaincu.

42. MARX Karl, *Le Capital*. Livre I, Paris, PUF, chapitre XXIV, 1993, p. 805.

43. LINEBAUGH Peter, *Stop, Thief! The Commons, Enclosures, and Resistance*, Oakland, PM Press, 2014. LINEBAUGH Peter, *The Magna Carta Manifesto. Liberties and Commons for All*, Berkeley, University of California Press, 2009.

44. THOMPSON EDWARD P., *Whigs and Hunters. The Origin of the Black Act*, New York, Pantheon Books, 1975.

Ainsi que le relève Massimo De Angelis, il serait erroné de croire que l'accumulation primitive est un phénomène historique appartenant à une époque révolue⁴⁵. Puisque Marx a longtemps (mais pas toujours) soutenu la thèse d'un développement économique linéaire, on peut être tenté de voir dans l'accumulation primitive une relique du passé. Il s'agirait d'une étape historique intermédiaire et peu reluisante qui se trouverait à la jointure entre le féodalisme et le capitalisme dont il pose les fondations (entachées du péché originel de leur violence ~~fondateur~~ ~~fondatrice~~). Mais si l'on définit plus analytiquement l'accumulation primitive, ainsi que le fait Marx lui-même⁴⁶, comme l'intrusion d'une force extra-économique qui vient séparer les travailleurs de leurs moyens de production, il faut alors reconnaître qu'il s'agit là d'un phénomène récurrent qui ne précède pas seulement le capitalisme mais traverse toute son histoire⁴⁷. Car les travailleurs s'organisent, que cela soit en coopératives, syndicats ou partis politiques, et développent des stratégies de résistance qui leur permettent de récupérer un contrôle (relatif) sur leurs moyens de production. Suivant De Angelis : « Toute forme d'équilibre du pouvoir entre classes qui oppose un obstacle à la poursuite du processus capitaliste d'accumulation peut alors être soumis au régime de l'accumulation primitive⁴⁸. » Il existe un conflit permanent dont l'objet sont les communs. Et ce conflit est conceptualisé dans les termes d'une lutte extra-économique entre deux classes sociales radicalement opposées : les capitalistes d'une part qui veulent briser toute velléité d'autogouvernance de la production par les travailleurs et les travailleurs d'autre part qui s'unissent autour de pratiques coopératives qui visent à renverser l'aliénation induite par leur séparation d'avec leurs moyens de production. Et puisque les enclosures sont l'expédient par lequel les capitalistes mettent en œuvre l'accumulation primitive, elles n'appartiennent pas plus au passé que

45. DE ANGELIS Massimo, «Separating the doing and the deed. Capital and the continuous character of enclosures», in *Historical Materialism*, vol. 12, n° 2, 2004, p. 57-87. Voir aussi CAFFENTZIS George, *In Letters of Blood and Fire. Work, Machines and the Crisis of Capitalism*, Oakland, PM Press, 2013.

46. «The process of divorce of the conditions of labour from the producers [...] forms the concept of capital and of primitive accumulation, subsequently appearing as a constant process in the accumulation of capital.» MARX Karl, *Economic Manuscripts of 1864-1865*, Brill, 2016, p. 350.

47. Une première interprétation en ce sens se trouve déjà chez LUXEMBURG Rosa, *The Accumulation of Capital*, Abingdon, Routledge, 2003 (1913).

48. DE ANGELIS Massimo, «Separating the doing and the deed», loc. cit.

cette dernière. De ce point de vue, il n'est guère surprenant de découvrir une vaste littérature scientifique qui documente des vagues d'enclosures successives⁴⁹. Ainsi le tournant néolibéral a pu être interprété comme le renouveau d'un recours à une violence extra-économique pour s'approprier la valeur produite dans les communs⁵⁰.

Est-ce que cette lutte récurrente est pour autant une illustration de l'agonisme qui entretient l'indétermination et par là même la vitalité de la démocratie ? Est-ce que les vagues d'enclosures devraient être paradoxalement célébrées pour leur contribution démocratique ? À nos yeux, il ne fait aucun doute que le conflit entre commoners et capitalistes ne peut se présenter sous les traits d'une opposition agonistique, et ce, à deux titres. Premièrement, en raison de l'extension du conflit. Si l'on considère que les communs (au pluriel) constituent la matérialisation du principe démocratique de l'autogouvernance, rebaptisé le commun (au singulier), il s'ensuit que la démocratie en gestation dont il est question est celle qui se bâtit autour des pratiques coopératives des seuls commoners. Les capitalistes représentent une menace extérieure pour cette communauté démocratique et non une de ses divisions constitutives. L'opposition revêt plus les traits d'une confrontation entre deux mondes que ceux d'une dissension interne. D'où, et c'est le second élément, le conflit social qui en résulte est prompt à monter aux extrêmes de la violence. Marx a dépeint dans le **Manifeste communiste** la terdépendance conflictuelle des prolétaires et des capitalistes comme guerre civile⁵¹, un conflit dont l'intensité est telle qu'elle annihile la possibilité de faire communauté. Dans la continuité de cet argument, Marx considère que la Commune de Paris en 1871 est l'exemple même du type de lutte violente auquel sera confronté toute tentative de briser le moule capitaliste en vue de réaliser le principe du commun⁵².

49. BOYLE James, «The second enclosure movement and the construction of the public domain», in *Law and contemporary problems*, vol. 66, n° 1, 2003, p. 33-74 ; Midnight Notes Collective, «New enclosures», in *The Commoner*, n° 2, 2001, ou encore BOLLIER David, *Silent Theft. The Private Plunder of our Common Wealth*, New York, Routledge, 2003 et POLANYI Karl, *The Great Transformation. The Political And Economic Origins Of Our Time*, Boston, Beacon Press, 2001.

50. HARVEY David, *A Brief History of Neoliberalism*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

51. MARX Karl et ENGELS Friedrich, *Manifeste du Parti Communiste*, Paris, Flammarion, 1998 (1848).

52. MARX Karl, *La Guerre civile en France*, Paris, Entremonde, 2012.

En vertu de cette double divergence, la lutte entre capitalistes et communs apparaît comme trop tumultueuse pour pouvoir se ranger dans la catégorie de l'agonisme. En raison tant de son étendue que de son intensité, cette conflictualité se situe au dehors de l'espace démocratique. Or, parce qu'ils rabattent erronément le conflit démocratique sur cette seule opposition, nombre d'auteurs (au premier rang desquels on compte Hardt et Negri ou Dardot et Laval, mais un reproche identique pourrait être adressé à David Harvey, Naomi Klein, David Bollier ou Peter Linebaugh) en viennent à négliger le rôle du conflit au sein des communs. La conflictualité est toute entière rangée du côté de la résistance au mouvement des enclosures⁵³ tandis que les communs sont présumés être des pratiques coopératives d'auto-gouvernance à la fois spontanée et harmonieuses.

LA CONFLICTUALITÉ PERSISTANTE

Or, à y regarder de plus près, les conflits abondent dans les communs. Rien ne porte à penser que les communs ne génèrent pas, à l'instar de toute autre communauté gouvernée démocratiquement, des distinctions internes sources de conflits. Tout d'abord car au sein des communs la répartition inégale du pouvoir entre les acteurs est la règle tandis que l'équité ressort de l'exception. Dans la plupart des exemples classiques de communs, les nombreux protagonistes sont impliqués et intéressés à des degrés très divers, ce qui mène à des situations socio-politiques au sein desquelles le processus de décision est bien loin de son idéal égalitaire. Cette asymétrie du pouvoir se révèle d'ailleurs souvent être suffisante pour priver les acteurs minoritaires de toute influence réelle sur l'issue des débats. C'est donc un euphémisme que de dire qu'un commun qui fonctionne de façon autorégulée et efficace n'en est pas pour autant dépourvu de toute forme de marginalisation ou d'exclusion des groupes sociaux les plus faibles.

Mais les conflits relatifs à la gouvernance des communs n'émanent pas uniquement des inégalités dans la distribution des biens matériels et des privilèges sociaux entre ses protagonistes, les perceptions jouent également un rôle crucial. Même dans un hypothétique commun parfaitement égali-

53. Ce qui est particulièrement évident dans les discours altermondialistes qui ont fait de la défense des communs un de leurs fers de lance, voir par exemple KLEIN Naomi, «Reclaiming the Commons», in *New Left Review*, vol. 9, p. 81-9 et HARVEY David, «The future of the commons», in *Radical History Review*, vol. 109, 2011, p. 101-7.

taire, la codécision démocratique au sujet de questions sociales rencontreraient des obstacles et mèneraient à des échanges houleux qui diviserait la communauté. Car les acteurs sont diversement situés dans l'espace social, ne partagent pas les mêmes visions du monde et procèdent par conséquent à des évaluations épistémiques très distinctes sur la meilleure façon de gérer les ressources, d'organiser les procédures de prise de décision, etc. L'exercice même d'identification des problèmes au sein d'un commun mène à des désaccords profonds, ce qui ne manque pas de se répercuter sur la formulation et la conception de leurs solutions⁵⁴.

On pourrait légitimement rétorquer que les deux problèmes précédents ne s'appliquent pas exclusivement aux communs mais aux prises de décision démocratique de façon plus large. Quelle codécision participative échappe aux problèmes jumeaux de l'inégalité de ses participants et de la perception kaléidoscopique de ses manquements et défauts ? Mais ce serait négliger que les communs suscitent également des conflits qui leur sont propres. Ainsi, Silvia Federici a montré de façon convaincante que les femmes assument une part disproportionnée du travail invisible et ingrat au sein des communs. Effectué majoritairement dans l'espace privé, leur travail n'est payé en retour d'aucune reconnaissance sociale⁵⁵. Cette division inéquitable du travail le long d'une ligne de fracture genrée s'apparente à une division de la communauté des communs qui appelle sa propre remise en cause et sa discussion polémique.

Enfin, il est parfois présupposé que, dans la mesure où la gouvernance des communs s'inscrit dans la continuité d'une préoccupation écologique partagée, elle tendrait à pacifier et tempérer la délibération démocratique. La dimension écologique implicite des communs mènerait à des discussions plus consensuelles et préviendrait l'émergence de conflits. Du point de vue de la démocratie radicale, ce postulat n'est ni soutenable, ni désirable. Car non seulement les conflits sont inextinguibles en démocratie mais ils y remplissent également une fonction cruciale. Razmig Keucheyan donne une illustration de cette application des principes de la démocratie radicale au champ de l'écologie lorsqu'il argumente que la nature a été transformée

54. ADAMS WILLIAM M. et al., «Managing Tragedies: Understanding Conflict over Common Pool Resources», in *Science*, vol. 302, p. 1915-6 et CRETOIS Pierre et GIBET Lafaye Caroline, «Réflexions politiques et éthiques contre la possibilité d'une autonomisation radicale des communs», in *Ethique publique*, vol. 17, n° 2, 2015.

55. FEDERICI Silvia, *Caliban and the Witch, Brooklyn*, Autonomedia, 2004.

dernièrement en un vrai « champ de bataille » politique⁵⁶. Soulignant que l'approfondissement de la crise écologique menace de rendre les conflits au sujet de sa gouvernance encore plus féroces, il relève également que, même parmi les écologistes, les désaccords sont nombreux sur la meilleure façon de résoudre des problèmes globaux tels que le réchauffement climatique ou la perte de la biodiversité ou d'organiser localement une production respectueuse des ressources naturelles contenues dans les communs.

CONCLUSION

Les conflits se présentent sous des formes diverses et variées dans les communs. La liste que nous avons énumérée plus haut est loin d'être exhaustive mais, à elle seule, elle suffit à apporter la démonstration que la gouvernance au sein des communs n'est pas plus spontanée qu'elle n'est harmonieuse. Elle fourmille en réalité de divergences épistémiques, de déséquilibres structurels dans la répartition tant des tâches que des bénéfices et peut difficilement se targuer d'une procédure égalitaire de prise de décision. Et pourtant, les conflits entre communs ne jouent aucun rôle significatif dans la présentation que Hardt et Negri ou Dardot et Laval offrent du commun en tant que principe politique. Bien que ces derniers aient apporté une contribution originale tant à la littérature sur les communs qu'à celle consacrée à la démocratie radicale, l'emphase qu'ils mettent sur le seul conflit entre les capitalistes et les communs les empêche de conceptualiser ce qui aux yeux des démocrates radicaux constituent pourtant la clef du régime démocratique, à savoir le rôle joué par la conflictualité interne dans l'identification et la dénonciation de problèmes socio-politiques autant que dans les tentatives de les résoudre de façon créative.

Notre propos n'est certainement pas d'écarter d'un revers de la main l'idée enthousiasmante de faire des communs la matrice d'une démocratie égalitaire à venir mais plutôt d'inviter à introduire une révision dans cette approche des communs. Si ces derniers sont effectivement gros d'un principe potentiellement démocratique, il ne faudrait pas pour autant en sauter à la conclusion qu'ils le réalisent. Certes, leurs pratiques coopératives reposent, tout comme le régime démocratique, sur le principe de l'auto-

56. KEUCHEYAN Razmig, *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*, Paris, La Découverte, 2014.

nomie mais cela ne les empêche pas pour autant de (re)produire des inégalités injustifiables ou de réduire au silence les voix des acteurs les plus marginaux. Pour que cette démocratie socio-politique bourgeonnante en vienne à éclore, il lui faudrait commencer par reconnaître que la première chose que les communs possèdent en commun, ce sont leurs conflits. Les communs ne sont pas des utopies concrètes à même de réconcilier la communauté avec elle-même, elles sont plus modestement des pratiques de gouvernance. En tant que telles, elles soulèvent des préoccupations inégalement partagées, divisent ses participants et génèrent sans cesse des conflits nouveaux. Si l'on souhaite conceptualiser plus avant le principe démocratique du commun, cela exigerait alors une enquête critique qui poserait la question de la contribution de cette conflictualité contenue au maintien d'une démocratie vibrante et plurielle.

Martin DELEIXHE
(université Saint-Louis)

